

THOMAS RICKERT :

Nous allons commencer l'enregistrement, s'il vous plaît.

Bien. On vient de me confirmer que l'enregistrement vient de commencer.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à ce premier webinaire pour la mise à jour des recommandations de l'axe de travail numéro 1 pour la proposition préliminaire du Groupe CCWG responsabilité. Je suis le coprésident de la GNSO auprès du CCWG. Les autres deux présidents, sont [peu clair] d'APNIC et León Sanchez qui se trouve au Mexique, qui appartient à ALAC et qui a été nommé par ALAC. C'est le coprésident.

Nous avons aussi des rapporteurs qui travaillent avec nous, qui ont dirigé des sous-groupes, qui ont travaillé sur les différents aspects de la recommandation.

Et la façon dont nous allons organiser ce webinaire est la suivante. Nous allons nous focaliser principalement sur la différence entre le deuxième et le troisième rapport que nous avons publié. Vous vous souvenez que le travail du CCWG a commencé il y a un an environ et nous avons déjà présenté deux rapports. Nous avons eu deux périodes de commentaires publics à la suite de ces rapports. Et après ces deux processus, nous avons conservé pratiquement tous les aspects du premier et du deuxième rapport et que la communauté a soutenus dans son ensemble. Donc, entre le premier et le deuxième rapport, nous avons

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

mis à jour des domaines dans lesquels il y avait eu de nouvelles idées et pour lesquelles la communauté avait présenté ses préoccupations.

Donc, pour tous ceux qui sont intéressés concernant la genèse de nos recommandations, je vous propose de vous rapporter à ces rapports et aux appendices de ces rapports parce qu'il y a beaucoup d'informations qui peuvent vous être utiles pour comprendre ce que nous avons fait au cours de cette année.

Donc, ce webinaire va être focalisé sur ces dernières nouvelles. Donc, si vous avez suivi ce processus, vous allez comprendre qu'on va aborder certaines choses que vous savez déjà. Et on va surtout vous parler des modifications que nous avons faites aux recommandations depuis Dublin.

Ce webinaire est à votre disposition en différentes langues. Donc, nous avons l'anglais, l'espagnol, le français, le chinois, l'arabe, le russe et le portugais. Je sais que c'est un peu difficile de suivre l'interprétation en ligne, mais vous devez savoir que nous faisons tout notre possible pour ne pas parler trop vite. Si c'est le cas, dites-le-nous, si nous parlons trop vite. Envoyez un petit mot dans la section du chat de notre salle de façon à ce que nous ralentissions.

Nous allons regarder les diapositives de façon à ce que vous ayez une idée de ce que nous avons fait. Ensuite, nous passerons aux questions. D'après ce que j'ai compris, la salle de participation à distance a un système d'audio auquel vous pouvez vous connecter pour poser des questions. Vous pouvez aussi poser des questions dans le chat.

En général, on a constaté que les participants d'un webinaire veulent faire des commentaires. Donc, nous allons vous demander de rentrer dans la queue que nous allons faire, nous prendrons note de votre question, que vous écrirez dans la partie du chat, et nous y répondrons l'une après l'autre si vous posez vos questions par écrit.

Nous allons donc conduire ce webinaire. Nous allons partager la responsabilité des différentes parties de notre rapport entre plusieurs orateurs. Donc, vous allez avoir différents experts qui vont prendre la parole.

Bien. Maintenant, je vais directement — sans perdre plus de temps, je vais inviter mon coprésident, León Sanchez, à prendre la parole. Il vous montrera et commentera les premières diapositives.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. C'est un plaisir de prendre la parole. Est-ce que tout le monde m'entend correctement d'abord? Est-ce que mon micro fonctionne bien?

THOMAS RICKERT : Oui, on vous entend bien.

LEON SANCHEZ : Parfait. Merci beaucoup.

Bien. Donc, nous allons présenter ce rapport concernant les mises à jour faites sur notre deuxième rapport préliminaire. Mais avant tout, je

voudrais vous montrer un peu une vision d'ensemble de ce processus. Pour ceux qui ne découvrent ce processus que maintenant, c'est un processus qui a commencé déjà il y a quelque temps. Donc, je voudrais que vous ayez toutes les informations pour bien comprendre ce dont nous vous parlons.

Bien. Donc, au cours de l'année dernière, nous avons travaillé. Ce groupe de travail et la communauté de l'ICANN et ces membres ont mis en place une série d'améliorations proposées à la responsabilité de l'ICANN et qui a été présentée à la communauté de l'Internet. Cette proposition préliminaire du premier acte de travail et de ces recommandations est un appel pour les organisations membres à considérer cette proposition, exprimer leur soutien ou, au contraire, leurs préoccupations concernant notre proposition et bien sûr. Ensuite, il y aura une consultation publique auprès de la communauté pour qu'elle exprime son soutien, ses préoccupations concernant le premier axe de travail.

Vous voyez ici ce diagramme de ce processus dans son ensemble. Depuis l'annonce de la NTIA et de ses critères en mars 2014... Ensuite, vous voyez ici ICANN qui a coordonné ces efforts avec les différents processus, le processus de l'ICG et le processus de responsabilité. Nous allons nous focaliser sur la partie de responsabilité du CCWG, bien sûr.

Nous avons ici une proposition qui a été approuvée par les organisations et ensuite, qui doit être approuvée par le Conseil de l'ICANN.

Est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante?

Bien. Donc, le contexte dans lequel nous avons travaillé au cours du processus de transition des fonctions IANA, la communauté s'est concentrée sur ce que le gouvernement américain avait fait jusque-là et cette confiance qu'il avait exprimée à ICANN en lui demandant d'assumer ces fonctions. Nous avons pensé qu'il fallait améliorer certaines parties concernant la responsabilité de l'ICANN. Et donc, c'est ce que nous avons essayé de faire. À la suite de ces constatations, un groupe de travail intercommunautaire a été réuni, qui a commencé à travailler sur la responsabilité de l'ICANN. Il a été appelé « CCWG responsabilité ». Il devait donc présenter une proposition pour améliorer, donc, ICANN et la responsabilité d'ICANN envers toutes ses parties prenantes.

Donc, le CCWG responsabilité a commencé à travailler sur deux axes. Le premier, qui se focalisait sur les mécanismes pour améliorer la responsabilité de l'ICANN, qui devait être mis en place dans le délai de la transition IANA, ce qui voulait dire avant que cette transition soit vraiment réalisée. L'axe 2 se focalisait sur les questions de responsabilité pour lesquelles un calendrier visant à développer des solutions et à une mise en œuvre ensuite seraient prévus au-delà de la transition des fonctions IANA, c'est-à-dire après la date de transition.

Nous avons donc ici deux étapes. La première aborde un problème pour que cela soit réglé avant la transition. Et ensuite, une fois que ces critères auront été satisfaits. On passera à l'étape 2, à l'axe 2.

Voilà. Donc, ce sont les deux axes de travail sur lesquels nous avons travaillé.

---

Et je pense que – ah, on me dit qu’il y a un problème de son. OK, je vais essayer de parler un petit peu plus fort.

Donc, on a essayé d’obtenir une approbation par les organisations membres concernant les résultats de l’axe de travail numéro 1. Nous avons déjà publié le résultat de ce travail, qui a été présenté aux commentaires publics.

S’il vous plaît, diapo suivante.

Nous avons publié les propositions préliminaires sur les recommandations de l’axe numéro 1. Et vous pouvez avoir une vision d’ensemble de ce travail. C’est une proposition de 57 pages en résumé. Nous avons aussi 15 annexes détaillées, des recommandations proposées qui vous donneront une meilleure compréhension de l’analyse. Et puis, nous avons dix appendices qui ont été rajoutés.

Donc, pour que tout le monde puisse vraiment soutenir ou exprimer ses préoccupations concernant cette proposition, nous avons fait traduire ce matériel ou ce matériel va être traduit dans différentes langues.

Les changements entre la première et la deuxième proposition figurent ici. Donc, vous pouvez voir les changements, vous pouvez suivre le processus dans son ensemble depuis le début. Et nous avons aussi la possibilité de vous présenter l’ensemble en arabe, en espagnol, en français, en russe, en chinois et en portugais, qui va être traduit et que vous recevrez dans quelque temps.

Sur cette diapo, vous voyez deux liens qui vous renvoient au site sur lequel vous trouverez ces traductions. Il y a aussi un sondage de

commentaires publics qui va terminer le 21 décembre. Et ces diapositives seront aussi à votre disposition une fois que nous aurons fini ce webinaire, de façon à ce que vous puissiez aussi les utiliser.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Donc, nous avons identifié différentes parties qui seraient les bases de cette proposition. La première partie – ces quatre parties principales vont former les différents aspects pour lesquels il faut améliorer la responsabilité de l'ICANN. Donc, le premier, ce sont les principes qui sont formés des statuts, les statuts sont les bases de ces principes. Et ces statuts, donc, vont être modifiés et il va y avoir des statuts fondamentaux. Et nous allons ajouter de nouveaux mécanismes : nous allons ajouter la révision de l'affirmation des engagements et nous allons ajouter aussi certaines clauses dans nos statuts sur les droits de l'homme. On en parlera plus tard dans le détail.

La deuxième partie fondamentale, ce sont les mécanismes de révision et d'appel indépendant. Nous avons donc un groupe de travail qui s'est chargé d'améliorer ce processus à travers l'amélioration de l'IRP. Et on a fait une proposition.

Ensuite, le troisième est le conseil de direction. Si vous le voyez – et c'était – considérez qu'il s'agit du pouvoir exécutif. Et si on compare cela au reste de la structure, vous allez voir que nous avons ici une habilitation de la communauté qui a augmenté. Et nous avons donc une division en cinq pouvoirs.

Et cette quatrième partie importante forme la communauté d'ICANN habilitée, donc, qui est destinée à améliorer la responsabilité de l'ICANN.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Un des aspects clés du travail du CCWG et de la proposition que nous sommes en train de faire approuver par les organisations membres est basé sur ces sept nouveaux pouvoirs de la communauté. Le CCWG a proposé une série de pouvoirs de la communauté. Il y en a sept qui sont conçus pour donner davantage de pouvoir à la communauté. Et de façon à ce que la communauté augmente la responsabilité de l'ICANN face aux principes de l'organisation qui sont l'admission, l'engagement et les valeurs fondamentales.

Donc, voyez ces sept pouvoirs. Le premier est de refuser le budget ou le plan opérationnel et stratégique – cela sera expliqué dans le détail ensuite par un de mes collègues. Ensuite, nous avons aussi le pouvoir de refuser les changements dans les statuts [de base] de l'ICANN. La possibilité d'approuver les changements dans les statuts fondamentaux. Ensuite, la possibilité – et ce n'est pas la même chose de refuser des statuts – des modifications dans les statuts fondamentaux que dans les autres statuts parce que si on veut mettre en place une action, il faut faire – pour certaines actions, il faut modifier ces statuts fondamentaux. Ce sont des processus qui sont différents. Il peut y avoir des refus ici. Et ce n'est pas la même chose que les statuts standards.

Nous avons aussi la possibilité de révoquer le Conseil de l'ICANN et ses membres dans la totalité ou dans le détail, c'est-à-dire un seul ou



plusieurs individus. Nous avons aussi la possibilité de refuser la position ou les décisions du Conseil de l'ICANN concernant la révision des fonctions IANA et de lancer un processus de révision indépendant de la communauté.

Tout cela en fonction de ce qui a été établi par le CWG, qui est le groupe qui travaille sur la transition des fonctions IANA pour le nom de domaine auprès de la communauté. Cela peut être aussi mis en place par le processus de révision indépendant à la communauté pour donc rappeler le conseil dans son ensemble.

Nous avons toute une série de manières de progresser dans le type de réaction que peut avoir la communauté. Et comme vous le voyez, et en cas de problème...

Je vais maintenant donner la parole à mon collègue.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, León. Merci pour cette présentation.

Je vais maintenant donner la parole à Josh Carter, qui est le rapporteur de notre sous-groupe. Et je vais essayer de prendre la suite de ce qui vient d'être dit.

Donc, est-ce que nous pouvons passer à la diapositive suivante? Nous allons passer à l'habilitation de la communauté par le biais du consensus.

Avant de passer à cette diapo, je pense qu'il est important de vous donner plus d'idées, vous expliquer pourquoi nous avons fait cela.

Il y avait des problèmes de compréhension au sein de la communauté lorsqu'on parlait de la possibilité d'habiliter la communauté, de donner certains pouvoirs à la communauté. Cela a été mal compris par beaucoup. Et comme la communauté de l'ICANN fait partie du processus de prise de décision, lorsque le Conseil de l'ICANN prend une décision, on a pensé cela, mais ce n'est pas vrai : ICANN, y compris son conseil, ont encouragé à ce que les choses fonctionnent comme ça. Il y a seulement un nombre limité de pouvoirs de la communauté mentionné par León, comme il l'a expliqué dans la dernière diapo, dans lequel la communauté a son mot à dire.

Comme vous vous en souvenez peut-être, le but de ce travail est de s'assurer que dans un environnement de transition, nous allons placer le gouvernement américain hors de ces fonctionnalités. Et le pouvoir est actuellement entre les mains du gouvernement américain. Nous voulons le donner à une communauté habilitée.

Donc, premier message ici : il y a seulement un nombre limité de pouvoirs pour lesquels la communauté peut vraiment agir. Et deuxième point important, dans le cas où la communauté a son mot à dire, le budget, la révocation du Conseil, les changements dans les statuts, la communauté pourra prendre une décision et aura un système de progression de prise de décisions. Nous espérons que la communauté pourra vraiment utiliser ces mécanismes et n'aura pas besoin d'utiliser ces mécanismes pour forcer le Conseil de l'ICANN à suivre son opinion.

Tout ce processus nous permet d'avoir un système d'application obligatoire.

Certaines personnes dans la communauté ont mal compris nos recommandations. On pensait que nous étions en train d'utiliser le marteau pour frapper sur le Conseil lorsqu'il y avait des décisions concernant le budget ou autre pour lesquelles la communauté devait agir. Nous espérons qu'un processus de participation entre le Conseil et la communauté pourra être utilisé de façon à éviter les restrictions entre le Conseil et la communauté. Cependant, nous discutons avant tout. Nous espérons que ce ne sera pas le cas, mais nous devons analyser les cas de progression lorsque l'opinion de la communauté n'est pas respectée. Il ne faut pas oublier que lorsqu'il s'agit d'élaborer le budget ou de suggérer des changements dans les statuts, il y a une consultation, un processus de participation entre le Conseil et la communauté qui est obligatoire maintenant. Et ces processus de consultation ont été tenus par le Conseil. Il y a une pratique dans ce sens. À une époque, c'était volontaire. Ce que nous voulons maintenant, ce que nous suggérons, c'est que ces processus soient obligatoires et que seule dans le cas où les choses ne fonctionnent pas du tout, le Conseil prend une décision avec laquelle la communauté n'est pas d'accord, à ce moment-là, on va mettre en place ce que vous voyez sur l'écran, c'est-à-dire ce processus de progression pour imposer une opinion de la communauté.

C'est un peu compliqué, ce diagramme. Je vais essayer de vous l'expliquer en langage clair pour vous expliquer ce qui se passe ici.

Le Conseil prend une décision, la communauté ou une partie de la communauté ou certains individus ne sont pas d'accord. Ce qu'ils vont faire : ils vont — s'ils ne sont pas d'accord avec cette décision du Conseil, ils vont essayer de trouver des ACs ou des SOs qui partagent leur opinion contre la décision du Conseil. Si on trouve ces SOs ou des ACs – ou une SO ou un AC qui est d'accord avec votre objection, à ce moment-là, un appel en conférence sera organisé. Cela vise à garder un poids administratif relativement léger, de façon à consulter à distance et rapidement et économiquement et voir si une objection peut être corrigée ou si le reste de la communauté est d'accord. S'il y a un nombre suffisant de personnes qui sont contre cette décision et qui se déclarent – qui le déclarent au cours de cet appel, au cours de cette conférence, de cette téléconférence, à ce moment-là, on va passer au forum de la communauté, la communauté va se réunir dans une réunion en face à face, forum, et on va échanger toutes les visions, les pour et les contre et essayer de comprendre si l'objection de la communauté est suffisamment soutenue au sein de la communauté ou pas. Donc, cela a un objectif de transparence. Il faut exprimer les conflits, permettre à tout le monde de faire entendre sa voix et à ce moment-là, d'exprimer ses préoccupations, son soutien, ou pas, pour la décision du Conseil. Et c'est seulement lorsque que les consignes ne sont pas résolues à ce moment-là que les SOs et les ACs vont pouvoir, selon leurs propres processus, discuter au sein de leur propre organisation s'ils veulent accéder, s'ils veulent mettre – exercer les pouvoirs de la communauté ou pas.

Donc, nous ne changeons pas la façon dont les SOs et les ACs fonctionnent. Ce que nous faisons, c'est que nous établissons – nous

---

essayons de donner suffisamment de soutien aux pouvoirs de la communauté pour qu'elles puissent être invoqués et que pour qu'il y ait un niveau acceptable d'objections en cas de désaccord.

S'il y a suffisamment de soutien et en l'absence d'objections – de plus d'une objection, la décision de la communauté sera prise et sera adoptée.

Vous constatez que je n'utilise pas le mot « voter » parce que l'on ne vote pas. C'est une des critiques qu'on nous a faites — qu'on a faite à notre rapport préalable. Donc, nous avons modifié cette prise de décisions et nous regardons s'il y a un consensus au sein de la communauté. Nous qualifions ce consensus par la présence d'un certain niveau de soutien au sein des SOs et des ACs et l'absence de plus d'une objection pour que le pouvoir de la communauté soit adopté. À ce moment-là, cela sera communiqué au Conseil. Si le Conseil veut modifier, prendre des décisions, rectifier ce que la communauté propose par rapport à la décision qu'il avait prise, à ce moment-là, de nouveau, on n'aura pas besoin d'un processus de progression tel que celui que nous venons de vous présenter.

La décision de la communauté sera prise, il y aura une phase d'application au cours de laquelle ou bien le Conseil sera rappelé ou bien un processus de révision indépendant sera lancé.

Passons à la prochaine diapo.

Cette prochaine diapo vous montre le niveau de soutien requis pour exercer les pouvoirs de la communauté et le niveau maximum d'objection qui peut exister. Bien. Merci.

Donc, sur ce tableau, vous voyez les sept pouvoirs de la communauté. Vous pouvez me demander : « Pourquoi on en a sept? On avait parlé seulement de cinq pendant notre présentation préalable ». L'idée est ici de bien faire comprendre que la communauté et — l'IRP de la communauté est un pouvoir de la communauté; le pouvoir de rejeter les décisions de l'ICANN, du Conseil de l'ICANN concernant la révision des fonctions IANA.

Donc, ce que vous voyez ici, sur cette diapo est le niveau de soutien qui est nécessaire et vous pouvez joindre cela à la partie de progression dont je vous ai parlé. Lorsqu'il s'agit de rejeter des changements aux statuts réguliers de l'ICANN – c'est le pouvoir de la communauté numéro 3 —, vous aurez besoin de deux ACs ou SOs pour soutenir ce blocage afin de commencer cet appel à conférence. Et on aura besoin par conséquent de deux SOs ou de deux ACs pour réunir un forum de la communauté. Et une fois que ce forum de la communauté aura été tenu et que les SOs et les ACs auront exprimé leurs propres opinions par rapport à ces processus, on aura besoin de trois SOs ou ACs pour soutenir les objections concernant les changements des statuts réguliers.

Donc, s'il y a seulement une ou deux organisations qui soutiennent l'objection et si nous avons plus d'une objection, il y a — le pouvoir de la communauté ne peut pas être exercé. Et vous voyez que ces seuils

vont varier en fonction du pouvoir de la communauté qui est impliquée, qui est concernée ici. Je ne vais pas vous les lire dans le détail, mais je pense qu'il est important de souligner que nous avons la possibilité de rejeter dans la plupart des cas.

Il y a deux particularités cependant. L'une concerne l'approbation des changements dans les statuts fondamentaux. Vous vous souvenez que nous avons une motion concernant les statuts fondamentaux pour qu'ils soient plus robustes face aux changements, alors que les statuts standards peuvent être rejetés une fois qu'une décision du Conseil a été prise. Donc, les statuts fondamentaux impliquent un processus de décision plus difficile dans lequel il faut voir une majorité concernant ces changements et il faut qu'il y ait l'approbation de la communauté.

En ce qui concerne la révocation des membres individuels du Conseil, il y a aussi une particularité quand on passe par cette voie de progression. Il va y avoir finalement la possibilité à ce que les SOs et les ACs prennent une décision de révoquer ou pas ce directeur ou ce membre du Conseil.

Passons à la diapositive suivante.

Alors, avec notre deuxième rapport, nous avons présenté un véhicule juridique, une forme juridique d'application des pouvoirs de la communauté qui s'appelle « modèle du membre unique ». Cela comprend tous les SOs et tous les ACs dans un seul regroupement de candidats.

Alors, il y avait différents points de vue concernant la possibilité de limiter suffisamment et solidement cet exercice du pouvoir d'adhésion

statutaire et donc, nous avons considéré que cela pourrait aboutir à des [peu clair] d'instabilité par rapport à l'ICANN. Et donc, par rapport à la loi californienne et concernant les droits statutaires des membres, on a identifié le fait qu'en fait, ce modèle respectait ces droits statutaires et que les pouvoirs communautaires seraient exercés conjointement. Mais ce qu'on ne savait pas était en fait si cela respectait le processus et leur permettrait d'exercer la loi californienne conformément à ce qui est régulé.

Alors, on a maintenant publié cette nouvelle idée de modèle à membre unique qui serait un modèle un peu plus approprié.

L'ICANN a déjà une structure d'élection, mais l'idée serait de la modifier pour regrouper les SOs et les ACs afin qu'ils forment un seul électeur qui exerce les pouvoirs communautaires par-dessus un certain seuil, qui est le seuil que j'ai expliqué auparavant.

Alors, on a cette composante de la communauté qui forme un seul organisme, qui est l'électeur unique. Et cet électeur unique prend la forme d'une association non incorporée sur la loi californienne. Et donc, on n'a pas de problèmes par rapport aux administrateurs. Il ne faut pas de nouveaux administrateurs pour pouvoir appliquer et pouvoir consacrer dans les statuts constitutifs ce droit de la communauté.

Comme vous voyez ici, on a à l'heure actuelle l'ALAC, la GNSO, la ccNSO, le GAC. Ils font partie de la communauté habilitée. Cette communauté habilitée, avec la SO aussi, a le pouvoir de destituer des administrateurs individuels et de limoger l'ensemble du Conseil d'administration. Donc, ces composantes de la communauté de l'ICANN, qui ont déjà des



pouvoirs délégués du Conseil d'administration qui peuvent désigner des membres du Conseil d'administration continueront d'avoir ce pouvoir à travers le modèle de l'électeur unique.

Si on le compare au modèle du membre unique. On n'aurait pas de conflit entre les pouvoirs [inaudible] et du Conseil d'administration parce que cela délègue à cet électeur unique le pouvoir de désigner les membres du Conseil d'administration de manière directe. Et les autres pouvoirs seraient indirectement exercés par cet électeur unique puisque c'est le Conseil d'administration qui agirait dans le respect de ce droit ou dans ce pouvoir de la communauté directement suivant le processus habituel de prise de décisions.

Alors, on passe à la diapo suivante.

Sur cette diapo, vous voyez bien le processus de destitution des membres du Conseil d'administration et les différentes étapes qui ont été adoptées dans le deuxième rapport, qui ont généré un certain niveau de discussions parce qu'on dit ici que les processus de destitution qui avaient été conçus auparavant généreraient une situation où les directeurs individuels, les administrateurs individuels devraient respecter la volonté des communautés uniques qui les avaient désignés ou autrement ils seraient destitués.

Aujourd'hui, avec ce nouveau processus – on a un processus d'intervention progressive, comme vous voyez sur l'image qui implique que l'on informera l'administrateur des inquiétudes qui pourraient surgir par rapport à son comportement ou à ses décisions dans un appel de conférence. Par la suite, on teindra un forum communautaire où la

communauté élargie participera également. Et les SOs et les ACs peuvent également se rejoindre à ce forum, peuvent partager leurs inquiétudes.

Alors, finalement, tout repose sur la SO ou l'AC qui a désigné cet administrateur, mais de toute façon, toute la communauté doit être au courant pour que tout le monde puisse s'exprimer par rapport aux actions de cet administrateur.

Donc, voilà pour ce qui est de la destitution des membres individuels des conseils d'administration.

Nous allons maintenant passer à la dernière partie des pouvoirs communautaires qui sont le processus de rejet du budget de l'ICANN et des plans stratégiques opérationnels. Jonathan Robinson aura l'occasion de vous présenter cela – Jonathan Zuck, pardon. Parce que c'est lui qui a beaucoup travaillé là-dessus.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Alors, on a fait une distinction entre les plans stratégiques de cinq ans et les plans stratégiques opérationnels d'un an. Parce qu'il y a des différences entre les deux. Le plan quinquennal est un produit de la discussion qui a eu lieu et qui a moins d'enjeux qu'il voulait associer aux pouvoirs d'opposer le veto. Le pouvoir de veto serait plus approprié pour les plans quinquennaux que pour le plan opérationnel et le budget de chaque année.

Mais la distinction, en fait, entre le plan opérationnel et le budget annuel n'est pas très profonde. Et donc, le veto qui s'oppose est en fait

un veto qui est assez similaire pour chaque cas. Donc, l'idée est que nous ayons cette piste d'intervention progressive qui exige que chaque budget ou chaque plan opérationnel doive suivre ce processus.

Chaque SO ou chaque AC doit fournir les fondements pour leurs commentaires. L'idée serait donc que ces fondements aient surgi dans la période de consultations publiques préalables associée à ce budget ou à ce plan opérationnel. Donc, ça veut dire que la SO ou l'AC va reprendre les mêmes points qu'ils ont déjà soulevés auparavant.

Si un budget annuel est rejeté à la fin de ce processus d'intervention progressive, bien sûr, ce budget ne sera pas actif. Ce qui veut dire qu'il y a un processus qui est similaire au budget des aides-soignants, comme on appelle, les [*take care budget*]. Xavier Calvez, notre CFO est impliqué pour déterminer comment on devrait former ces budgets. Mais le budget nécessaire pour l'ICANN pour les employés et pour la tenue des réunions, tout cela doit être intégré au budget, mais cela n'existe pas forcément dans les contrats. Donc, toutes ces dispositions qui ne sont pas dans les contrats ne vont pas être appliquées dans le budget intérimaire. Il pourrait y avoir des réductions dans le budget annuel de l'ICANN dans la durée. Donc, cela aurait un impact pour l'organisation, pour la communauté. Donc, l'application de ce pouvoir poserait des problèmes potentiels. Ce serait en tous cas une situation très grave parce que ça pourrait générer un chaos.

Le budget des fonctions IANA est considéré comme un budget indépendant. Il va suivre un processus qui lui est spécifique, qui est associé à ce type de budget avec le pouvoir de l'ICANN de rejeter le

budget d'IANA. Donc, cela aurait un impact au niveau des deux budgets. Voilà à peu près l'idée de ce que l'on veut appliquer. On a eu un nombre de discussions sur ce que cela donnerait par rapport au veto du budget, par exemple. On pourra discuter de l'idée que le budget de l'année précédente pourrait continuer, ce qui n'aurait aucun sens en fait parce qu'il y aurait des projets qui pourraient être complétés avant le début de l'année suivante. Donc, le budget ne serait plus applicable. Alors, l'idée d'avoir ces budgets indépendants est que l'ICANN, en tant que société, respecte la loi dans sa compétence pour qu'il n'y ait pas de problème avec les différentes prévisions par rapport aux employés pour que tout soit respecté par rapport à la communauté dans ce nouveau budget intérimaire.

Si vous avez des questions, posez-les.

THOMAS RICKERT :

Merci. Je proposerais que l'on passe d'abord à la question suivante. On va passer au Processus de révision indépendante renforcée pour discuter de la question de la responsabilité, la transparence. Et je voudrais donc qu'on passe à ce nouveau domaine d'intérêt.

On va demander à Becky si elle veut présenter...

Becky, êtes-vous avec nous? Est-ce que Becky veut présenter?

BECKY BURR :

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

THOMAS RICKERT : On vous entend.

BECKY BURR : Merci. Alors, le Processus de révision indépendante renforcée est un aspect important de la responsabilité de l'ICANN pour informer la communauté. Ce qu'on souhaite est donc le résultat, le partage des conclusions que l'on tire du travail de l'ICANN. Donc, nous travaillons et nous soutenons ce processus pour qu'il soit aussi accessible que possible pour la communauté pour qu'il y ait d'autres processus de révisions indépendantes qui respectent les pouvoirs de la communauté, comme prévu.

Si une partie croit qu'il pourrait y avoir une inquiétude individuelle par rapport à une action ou une inaction de l'ICANN conformément à ce qui est prévu dans les statuts constitutifs et dans les actes constitutifs, que cette partie prenante puisse manifester cette inquiétude parce qu'elle a le statut juridique nécessaire pour pouvoir le faire.

Autour du monde, on a donc différents systèmes juridiques, différentes compétences, bien évidemment. Et l'idée à travers ce panel permanent d'arbitre ou un panel judiciaire permanent est d'avoir des membres qui puissent toujours appliquer toujours les mêmes règles pour toutes les décisions pour qu'ils assurent que les décisions soient cohérentes indépendamment de l'emplacement, donc pour que l'ICANN puisse toujours décider d'avancer conformément à ces statuts juridiques et ces statuts constitutifs.

Ce que l'on prévoit donc est que ce panel soit intégré par des personnes qui représentent les différentes régions et les différentes structures, qu'il y ait une diversité géographique et culturelle parmi les membres du panel. Les membres du panel devront être confirmés par le Conseil d'administration de l'ICANN au moment de leur désignation. Et ce panel serait donc intégré par sept membres. Les décisions seront prises par un panel de trois membres si le panel accepte cette demande ou cette réclamation. Et la décision de ce panel de trois membres va être contraignante. Si le panel fait une erreur ou si le panel de trois membres considère que le panel de sept membres a injustement accepté une demande, la demande peut être rejetée à tout moment.

Par rapport aux hiérarchies de la communauté, il faut savoir que l'ICANN serait responsable de la décision qui serait prise ou de s'opposer à cette décision et suivre la procédure.

Le CWG est en ce moment en train d'élaborer ces procédures qui devront être suivies. Le personnel juridique de l'ICANN travaille sur la rédaction de ces différentes procédures.

THOMAS RICKERT : Merci, Becky.

Becky, est-ce que vous avez quelque chose d'autre à ajouter?

BECKY BURR : Non, c'est bon. J'ai fini.

THOMAS RICKERT : Bien. Merci. Nous allons maintenant passer aux dépendances du CWG supervision avec l'approbation des recommandations du CWG par la communauté, qui dépendaient de ce que notre groupe demande à avoir certains résultats spécifiques, des résultats spécifiques et [peu clair] et dépendances vont être présentés par Cheryl Langdon-Orr.

Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Bien. Les dépendances particulières identifiées par le Groupe de travail concernant IANA de la prétransition sont énumérées sur cette diapo. Donc, vous voyez ici les différents domaines d'intérêt pour ce qui est de la responsabilité. Et nous avons commencé à travailler sur l'élaboration d'une liste de différentes dépendances, par exemple l'élaboration du budget de l'ICANN. Nous avons les droits communautaires d'une part concernant l'élaboration et la considération du budget de l'ICANN puis pour le Conseil d'administration, les droits communautaires concernant la capacité de désigner ou de destituer des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN ou de limoger l'ensemble du Conseil d'administration comme pouvoir communautaire. En même temps, ce qui est plus spécifique et plus important est aussi la possibilité d'avoir un impact sur les statuts constitutifs. Ça veut dire que l'on veut ajouter les statuts constitutifs suivants aux statuts de l'ICANN qui sont la révision de la fonction IANA, le Comité permanent de clients et le processus de séparation.

Les statuts constitutifs devraient être divisés en statuts fondamentaux et s'assurer qu'il y ait les statuts fondamentaux seront donc des articles

des statuts constitutifs qui auront un statut plus important et qui ne pourraient pas être modifiés comme les statuts réguliers.

On a un nombre d'exigences pour déterminer ce qui serait un statut fondamental, des exigences pour leur modification, on verra tout ça par la suite.

Et puis, on a également la possibilité de créer des panels de révision indépendante qui devraient être applicables à toutes les fonctions IANA et accessibles à tous les gérants de domaines de haut niveau.

Il devrait y avoir des paragraphes particuliers concernant chaque recommandation particulière associée avec ces différents sujets.

On a différentes exigences de gestion du CWG qui seront ajoutées aux recommandations avec les explications associées à chacune. Donc, pour les recommandations, mais également pour expliquer ce qui constitue des exigences particulières du CWG. En même temps, il y aurait de critères à respecter pour ce qui est de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et que ces exigences spécifiques de ce processus auraient différentes exigences associées. Alors, on va faire des exercices de simulation de crise pour pouvoir garantir que tout fonctionnera comme prévu. Et le CWG supervision travaille en ce moment sur ces expertises pour vérifier que tout soit correct.

Merci.



THOMAS RICKERT :

Merci, Cheryl. Nous allons maintenant discuter de la mission de l'ICANN, de ses engagements et ses valeurs principales.

Vous vous souviendrez sans doute que León Sanchez avait expliqué lors du séminaire Web les principes de cette mission de l'ICANN, les engagements et les valeurs principales.

Donc, ici, vous voyez la constitution, la formation de la mission de l'ICANN. Cela est très important parce que c'est la partie dont s'occupera le Groupe pour vérifier que le Conseil d'administration agit dans le cadre constitutionnel de l'ICANN.

On a avec nous la rapporteuse officielle qui va maintenant prendre la parole.

BECKY BURR :

Merci.

Alors, on reconnaît depuis le début de nos travaux l'importance de ce document qui contient la déclaration de la mission de l'ICANN. La déclaration de sa mission est déjà formulée et on a des valeurs fondamentales, bien sûr, mais ces différentes parties que l'on voit ici ne vont pas modifier la mission de l'ICANN, mais plutôt vont préciser cette mission et la mettre à jour. L'idée de ces travaux est d'assurer que l'ICANN agisse dans le respect de cette mission et de manière appropriée pour pouvoir compléter, assurer cette mission.

L'ICANN a différents pouvoirs qui doivent être respectés parmi lesquels les pouvoirs prévus dans ces statuts constitutifs et pas d'autres. Bien

sûr, l'ICANN a, par exemple, le droit de conclure des contrats, pourvu que ces contrats respectent sa mission ou que ces contrats l'aident à compléter sa mission.

L'ICANN s'occupe des serveurs racines, des numéros, des protocoles, des paramètres de protocoles, des ports de protocoles aussi. Donc, l'ICANN devrait avoir un rôle de coordination dans le respect des aspects techniques. Et donc, son rôle est plutôt un rôle de soutien. Nous avons également précisé que la mission de l'ICANN ne comprend pas la réglementation des services qui utilisent le système des noms de domaine ou qui réglementent les contenus fournis ou transmis par ce service. La mission de l'ICANN est de respecter en termes généraux, mais maintenant, on a articulé en différents engagements, en valeurs clés ou principales. Donc, tout cela fait partie des statuts constitutifs à présent.

Cela est un travail très important parce que ça nous permet d'assurer que l'ICANN respecte sa mission et ça nous permet également d'avoir un processus de révision indépendante qui vérifie que les décisions et les actions de l'ICANN suivent cette mission. Et donc, les membres du Panel de révision indépendante vont juger les actions et les inactions de l'ICANN.

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci, Becky.

Nous allons maintenant presque pouvoir parler de droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN pour la première fois. Donc, est-ce que vous pourriez nous expliquer comment nous allons faire cela?

LEON SANCHEZ :

Merci, Thomas.

Cette question des droits de l'homme dans les statuts constitutifs a été discutée au sein du Groupe de travail, cette équipe de travail qui a été formée, et nous avons décidé qu'il était nécessaire de parler des droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Notre groupe a beaucoup travaillé pour le faire, et le résultat de ces travaux est que ces droits seront établis dans les statuts constitutifs de l'ICANN, tels qu'ils représentent un engagement envers les droits de l'homme.

On a un texte qui est proposé, que vous voyez en bas de cette diapo, qui dit : « Dans le cadre de sa mission et de ses opérations, l'ICANN respectera les droits de l'homme reconnus au niveau international. Cet engagement ne crée point d'obligations pour l'ICANN ou pour aucune entité qui ait des rapports avec l'ICANN de protéger ou d'appliquer les droits de l'homme au-delà de ce qui pourrait être exigé par la loi applicable ».

En particulier, cela ne crée aucune obligation supplémentaire pour l'ICANN de répondre ou de considérer des plaintes, des demandes ou des réclamations qui demandent que l'on applique des droits de l'homme. Cela ne correspond pas à la mission de l'ICANN, mais fait

partie d'un engagement sérieux qui est l'engagement de respecter les droits de l'homme.

Dans la proposition, on propose également d'élaborer un cadre d'application de ces droits de l'homme qui devraient être défendus dans les statuts constitutifs, et donc vont devoir être élaborés dans le cadre de nos travaux.

Maintenant, je vais donner la parole à la personne qui va parler de responsabilité dans les SOs et les ACs.

STEVE DeBIANCO :

Merci, León. Nous allons passer à la diapo numéro 16 qui concerne la recommandation 10, qui est donc des modifications des statuts de l'ICANN pour les SOs et les ACs qui organisent les communautés de l'ICANN. Et cette recommandation a trois étapes qui ont été suggérées par la NTIA. Et on reconnaît que les SOs et les ACs sont très importants pour cette proposition et donc, les SOs et les ACs, il est essentiel qu'ils soient – qu'ils représentent leur communauté.

Pour le *stress test* que j'ai identifié, il y a la possibilité qu'une SO ou un AC soit saisi par un petit groupe de membres. Il faut s'assurer que les SOs et les ACs représentent vraiment la partie de la communauté qu'ils doivent représenter de façon à ce que les nouveaux membres de la communauté puissent aussi entrer dans des SOs et des ACs et qu'ils puissent comprendre facilement leur rôle, qu'ils puissent participer aux processus, qu'ils puissent devenir des membres de ces SOs et ces ACs, de façon à ce qu'ils puissent aussi présenter des recommandations de

manière à renforcer les parties qui sont importantes et reconnues. Il faut évaluer l'inclusion et la capacité de représentation de ces SOs et ces ACs. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Steve. Est-ce que vous pouvez aussi parler du *stress test* numéro 18?

STEVE DeIBIANCO : Oui.

La prochaine diapo, numéro 17, porte sur la recommandation 11, et c'est quelque chose dont vous avez probablement entendu parlé à propos du *stress test* numéro 18 et la partie importante qui a identifié un scénario, un scénario possible dans lequel le GAC allait changer des procédures opérationnelles de façon à ne plus utiliser le système de consensus qu'il utilise aujourd'hui. Dans ce cas-là, le Conseil de l'ICANN devra aussi donner le plus haut niveau de différence au GAC. Et le risque, c'est qu'il y ait une position ici dans laquelle on doit négocier avec le GAC si on accepte de ne pas respecter la recommandation du GAC. Et à ce moment-là, le gouvernement lui-même sera divisé par rapport à cette recommandation et son implication. Ce serait une situation intenable pour le Conseil de l'ICANN. Donc, il faut éclaircir l'obligation du Conseil de l'ICANN concernant la recommandation du GAC de la façon dont cela est indiqué dans ce texte que vous voyez en face de vous. Ce sera la nouvelle partie des statuts de l'ICANN modifiés.

Et comme nous l'avons dit, on a la possibilité de voir ce scénario dans cet exercice de simulation de crise numéro 18.

La semaine dernière, nous sommes parvenus à une solution de consensus, une solution consensuelle. Et je peux résumer cela. L'idée ici, c'est que si la recommandation du GAC est approuvée par les membres du GAC, à ce moment-là, il faudra qu'il y ait une objection formelle contre cette recommandation, ce type de recommandation. Le Conseil de l'ICANN pourra rejeter cette recommandation ou il faudra que les deux tiers des membres soient d'accord, et à ce moment-là, il faudra trouver une solution acceptable. Donc, cette modification des statuts qui concerne l'axe de travail numéro 1 sur laquelle nous avons travaillé, qui va donc travailler sur toutes les recommandations des comités exécutifs, pas seulement celle du GAC.

Donc, c'est un changement que nous allons faire aussi à travers cet exercice de simulation numéro 18. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Steve. Merci beaucoup pour tout le travail que vous avez fait sur ces exercices de simulation, cet exercice de simulation numéro 18 est très important. Vous avez réalisé un travail important sur l'analyse de cet exercice de simulation, et cela est très utile.

Nous allons maintenant passer à la diapo suivante. Et nous allons analyser le calendrier des prochaines étapes. Vous voyez que nous avons une période de commentaires publics de 21 jours. Et la période n'est pas une période de commentaires publics comme nous les

connaissions habituellement. Nous avons présenté une mise à jour formelle que nous avons publiée le 15 novembre. Il s'agit d'un document qui explique 98 % de ce qui figure dans la proposition préliminaire concernant le cadre de responsabilité de façon à donner à la communauté davantage de données concernant nos recommandations. Et ensuite, nous avons 21 jours sur lesquels nous avons travaillé sur les différents aspects de notre rapport. Finalement, nous allons analyser les changements que nous avons faits. Nous espérons que vous serez d'accord avec cette période de commentaires publics de seulement 21 jours qui est destinée à ce que la communauté puisse donner son opinion sur notre travail. Ce qui est important ici, c'est que selon notre charte qui représente le concept de base de notre CCWG, nous avons besoin d'approbations des organisations membres pour pouvoir présenter notre recommandation au Conseil.

Donc, cela devrait avoir lieu le 22 janvier 2016. En attendant, nous voulons entendre l'opinion des organisations membres, savoir si elles ont des préoccupations concernant notre recommandation. Si c'est le cas, nous avons besoin de présenter un rapport supplémentaire. Et dans ce cas, nous devons élaborer un rapport modifié sur ce rapport avec les organisations membres.

Donc, nous allons organiser cette période de commentaires publics d'abord de façon à nous focaliser d'abord sur les commentaires des organisations membres pour leur approbation de ce document. Nous allons tenir compte de tous les SOs et les ACs et de leur opinion, de ce qu'ils ont à dire concernant ces recommandations. Si nous constatons que la communauté n'est pas satisfaite par notre recommandation,

nous allons voir avec les SOs et les ACs et nous reprendrons certaines recommandations.

Pour le moment, nous allons organiser l'analyse des commentaires à la fin de cette année de façon à pouvoir voir si notre recommandation peut être approuvée et ensuite la présenter au conseil.

Je voudrais ici profiter de cette occasion pour vous rappeler que ceux qui appartiennent à une SO ou un AC et qui discutent au sein de leur groupe — je vous conseille de discuter au sein de votre groupe. Et nous voudrions que ces groupes reçoivent un petit peu ces commentaires que nous avons faits de façon à recevoir à notre tour des commentaires de la part des SOs, des ACs et des individus qui sont au sein de ces SOs et de ces ACs pour faciliter l'analyse des commentaires dans les deux sens.

Prochaine diapo. C'est la dernière.

Nous avons donc rafraîchi votre mémoire sur les notions de l'axe de travail 1 et 2 du CCWG responsabilité. Ce rapport que nous avons présenté aujourd'hui comprend l'axe de travail numéro 1 et les aspects qui doivent être commentés avant la mise en œuvre. Ensuite, il y a des points importants sur lesquels nous devons travailler pour améliorer le cadre de responsabilité de l'ICANN. Et ensuite, vous trouverez – ces aspects sont individualisés sur cette diapo 19. Le travail sur la diversité, la responsabilité des SOs et des ACs, le fait de travailler sur la transparence des différents processus, les travaux concernant les problèmes de droits de l'homme, la question des juridictions, à ce propos, vous devez savoir qu'il y a un problème multifacette. Donc,

---



nous n'allons pas reparler de la possibilité de relocaliser ou de réinstaller à Genève, par exemple. Ce que nous allons faire, c'est analyser les différents aspects : le contrat, ce type de choses.

Et puis, nous avons aussi un statut intérimaire qui va analyser les recommandations de l'axe de travail numéro 2.

Bien. Donc, notre travail ne sera pas fini une fois que nous aurons soumis notre rapport : nous aurons un travail de mise en œuvre qui va être fait. Il va falloir faire un suivi des travaux de mise en œuvre. Nous allons devoir travailler sur les recommandations de l'axe de travail 2 pour effectuer notre travail concernant la responsabilité.

Je voudrais conclure en vous disant que lorsqu'il s'agit d'adopter des recommandations, nous voulons que les organisations membres utilisent ou bien des résolutions, des lettres de recommandations formelles pour nous indiquer ce qu'elles considèrent important, ce qu'elles veulent nous dire et les recommandations qu'elles veulent nous faire. Donc, ces commentaires sont importants de la part de la communauté, de la part des organisations membres pour avoir si elles peuvent soutenir notre série de recommandations et avec quels points elles ne sont pas d'accord.

Je vais maintenant donner la parole au public. Il y a eu une question de Jonathan Robinson qui a été répondue par Jonathan Zuck sur les pouvoirs liés au budget. La prochaine question est de Philip Sheppard. Je vais la lire : « Pourquoi la référence reconnut internationalement [est] une référence plus spécifique, telle que l'UDHR? »

Je pense que c'est une question à laquelle on a déjà répondu.

On va passer à la question suivante de Susan Payne concernant l'exercice de simulation 18 : « La recommandation comprend une déclaration selon laquelle le GAC a l'autonomie de redéfinir ses procédures opérationnelles pour spécifier la façon dont les objections sont présentées et considérées. Cela n'est pas un changement des statuts, donc est-ce que cela figure – même si cela est traité dans le texte, cela a été limité aux changements de procédures opérationnels lorsqu'un gouvernement abuse de sa position et qu'il n'y a pas de limite à cette situation, quelles sont les protections qui existent dans le cas où le GAC ne pourrait pas vraiment modifier sa définition d'objection formelle? ».

Je vais maintenant donner la parole à Steve, qui s'est occupé d'analyser cet aspect de l'exercice de simulation 18.

Steve, vous avez la parole.

STEVE DeIBIANCO :

Merci pour la question. On pourrait faire une note concernant les statuts qui expliqueraient que le GAC lui-même, comme vous l'avez indiqué, pourrait présenter des restrictions sur la façon dont un pays peut exercer son objection formelle pendant une période de temps déterminée. Son soutien – et Susan, les SOs et les ACs — ce sont des rôles qu'ils ont au sein des SOs et des ACs et qui sont reconnus dans les statuts. Je ne pense pas de toute façon qu'il y ait – que cela change la situation. C'est une reconnaissance du fait que le GAC lui-même a du

travail à réaliser. Cela montre – pour montrer comment il peut enregistrer des gouvernements individuels qui ont une objection formelle. Une fois que l'on a reconnu cela, j'espère que vous comprendrez que dans les statuts – ce ne sont pas des instructions au Conseil, hein? Ce ne sont pas des ordres que le GAC donne au Conseil. Donc, nous disons au Conseil dans cet exercice de simulation que son obligation d'avoir — de parvenir au deux tiers pour rejeter une recommandation est une solution en cas de décision adoptée par l'accord général. Donc, le Conseil lui-même aura la possibilité de comprendre qu'une objection était enregistrée et de comprendre que le GAC lui-même peut avoir des restrictions sur la façon dont il parvient à cette situation.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Il y a donc des restrictions au niveau du Conseil et au niveau du GAC aussi quant aux procédures opérationnelles.

THOMAS RICKERT :

Merci, Steve.

Donc, dites-moi si on n'a pas répondu à votre question.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Je ne vois aucune question sur le chat parmi les notes. Nous allons attendre quelques secondes de plus pour voir s'il y a d'autres questions. Je voudrais préciser que si vous avez des questions, il ne faut pas se limiter uniquement aux questions que nous avons présentées aujourd'hui : vous pouvez aussi poser des questions concernant d'autres

sujets, concernant les différences entre d'autres exigences, techniques par exemple.

KAVOUSS ARASTEH :

Thomas, je voudrais prendre la parole. C'est Kavouss ici. Je ne suis pas sur Adobe Connect, c'est pour ça que je ne lève pas la main.

J'ai suivi très attentivement tout ce qui a été présenté et je comprends maintenant que ce Conseil, en fait, sera complet et que les gouvernements ne pourront faire que des objections formelles et on ne pourrait pas au sein du GAC comme on le fait aujourd'hui de manière consensuelle.

Donc, les gouvernements en particulier vont pouvoir exercer une certaine pression pour que l'on fasse ce que ce gouvernement veut.

Dans l'intérêt du public, je ne crois pas que ce soit très approprié. Il me semble que ce serait très difficile de pouvoir travailler comme vous le présentez ici.

Il faudrait essayer de trouver une manière d'empêcher qu'il y ait une objection individuelle qui empêche le travail du Groupe.

Donc, je tenais à dire qu'en fait je ne suis pas d'accord avec cette possibilité de poser un veto sans signer un processus d'élaboration ou de développement de consensus d'abord. Cela serait très nuisible au travail de notre groupe.

THOMAS RICKERT :

Merci, Kavouss.

Kavouss est un membre actif du Groupe de travail. Et je prends ce qu'il exprime comme une inquiétude et comme un commentaire, mais pas comme une question.

Le CCWG a beaucoup travaillé avec les gouvernements qui sont représentés au sein du CCWG. Et ensemble, ils ont essayé d'atteindre un équilibre de représentations des gouvernements dans la transition.

Comme Steve l'a dit, on ne vient que de faire des progrès par rapport à la rédaction qui était acceptable pour les gouvernements sur la base du consensus au sein de notre groupe. Ça ne fait que quelques jours qu'on a pu faire cela. Il me semble que le texte qu'on a à l'heure actuelle montre ce compromis sur lequel on a travaillé depuis tellement longtemps. Je sais qu'on ne peut pas satisfaire tout le monde, mais au moins le reste qu'on a à l'heure actuelle est acceptable si on dit que le rôle du CCWG n'est pas d'imposer ses décisions au GAC ou de déterminer d'indiquer comment devrait agir le GAC. On respecte ce que le GAC veut, donc on sait très bien, on est très conscient de cette nécessité de s'engager avec les gouvernements pour pouvoir transmettre leurs attitudes.

Donc, j'espère que vous aurez pu apprécier tout cela dans ce qui a été présenté.

Y'a-t-il d'autres questions?

J'apprécierais énormément si on pouvait recevoir des questions des personnes qui ne participent pas dans le canal anglais surtout.

Si vous avez une question, vous pouvez la publier sur le chat dans votre propre langue et nous allons demander à ce qu'elle soit traduite.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que vous me permettez de poser une autre question?

THOMAS RICKERT : Oui, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Vous avez parlé de ce rapport individuellement et sur la recommandation et sur la recommandation qui a été faite dans le rapport. Est-ce que vous avez reçu d'autres demandes qui ne soient pas incluses dans ce que vous avez présenté? Comment abordez-vous cette question? Y'aurait-il d'autres accords informels? Par exemple, moi, en tant que membre du GAC, je n'ai reçu aucune information qui permet de penser que l'on puisse travailler autrement qu'en fonction du consensus. Donc, oui, il est possible qu'une organisation de soutien agisse sans avoir le soutien des lois, soutien juridique. Donc, que fait-on? Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Kavouss. C'était une question intéressante.

Au sein de l'ICANN, avec la participation des SOs et des ACs dans le respect de la loi et avec les différentes demandes de facilitation, bien sûr, personne ne garantit que les organisations de soutien puissent

respecter ces demandes, mais on sait que tout le monde travaille pour essayer de respecter les livrables attendus. Mais cinq sur six organisations ont déjà manifesté soutenir nos recommandations, et la sixième organisation n'est pas en mesure de s'exprimer à ce sujet dans les délais prévus, on pourrait donc continuer d'avancer parce qu'on a déjà l'accord ou le consentement de cinq sur six organisations.

LEON SANCHEZ :

Merci. Il me semble que la question, en fait, ne serait pas, comme vous dites, dans le cadre des statuts actuels, mais – comme j'expliquais au moment de présenter les engagements de l'ICANN, en matière de droits de l'homme surtout, si l'on inclut une déclaration qui dit que l'ICANN restera dans la mesure du possible dans le respect des droits de l'homme et qu'elle va consulter certaines ressources ou certains textes de référence, on pourrait aller au-delà de la mission de l'ICANN.

J'essaie de répondre à Harold. J'essaie de reprendre ce qui a été accordé au sein du Groupe pour répondre à la question de Harold.

Donc, ça veut dire que le consensus sera respecté dans la mesure du possible.

THOMAS RICKERT :

Merci, Leon.

On a une autre question de Pedro. Et après cela, il va falloir que l'on conclue notre appel. On est à la fin du temps prévu. Donc, la question de Pedro est : « Où est-ce que le seuil de cinq sur six organisations

membres est inclus? Où voyez-vous ce seuil? Est-ce inclus dans la charte du CCWG? Je ne le trouve pas dans cette charte... »

Pedro, oui, c'est dans la charte effectivement. C'est tout ce qui est inclus dans la liste de diffusion du CCWG responsabilité.

Il nous reste deux minutes, et je voudrais saisir l'occasion pour vous remercier d'avoir participé. On ne s'entendait pas à avoir autant de participants. Nous sommes particulièrement contents de voir qu'il y a des personnes qui participent et qui ne sont pas en réalité les participants habituels qui s'intéressent à ce processus qui est si important pour l'ICANN. On leur en remercie. C'est un travail qui est également important pour la communauté. Donc, on vous remercie d'avoir participé. On remercie également les interprètes qui nous aident à soutenir cette initiative multilingue. On remercie également le personnel de l'ICANN.

Et ce document que vous avez sur l'écran, vous pouvez le télécharger également. C'est un document qui a été élaboré avec beaucoup d'efforts de notre groupe. Donc, je remercie particulièrement le personnel et tous ceux qui ont participé aux processus de nous permettre d'élaborer ce document que vous avez sur l'écran.

Je remercie également le Conseil d'administration qui a eu un rôle très actif dans ces processus de discussions et qui nous a beaucoup aidés à trouver de nouvelles recommandations et d'articles que l'on a pu ajouter à la mission de l'ICANN dans les statuts constitutifs.



Je remercie également les efforts des membres du GAC, non seulement concernant les exercices d'analyse de risques, mais dans l'ensemble de notre travail.

Il y a des personnes qui travaillent ensemble depuis toujours, mais au sein du CCWG, le groupe qui s'est formé est un groupe très divers en termes géographiques et en terme d'intérêts et de communautés. Donc, les recommandations que vous voyez au bout d'un an font partie d'un processus inédit, un processus de collaboration multipartite de travail collaboratif des différentes communautés. Donc, je remercie les membres du CCWG qui ont fait un si bon travail pour nous permettre d'arriver au point où on en est aujourd'hui.

Donc, je conclurais ce séminaire Web en remerciant tous les intervenants, tous les orateurs. On aura un autre séminaire Web mercredi prochain. On vous invite à nous rejoindre à ce séminaire Web si vous voulez.

Merci et ayez une bonne journée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**